

"Moi, votre sujet (ajoute le vice-roi du Ssé-thouen, j'ai recherché avec soin dans quel but les dits étrangers voyageaient au loin pour prêcher leur religion, d'où ils tiraient, quand ils résident au-dehors pendant plusieurs années les sommes nécessaires à leur subsistance et à leur entretien de tous les jours; pour quoi ils restaient longtemps sans retourner dans leur pays; si leur absence avait une durée déterminée, quel était le nombre des prosélytes qu'ils avaient formés; quel but ils s'étaient proposé en allant ensemble au Si-thsang (Thibet), qui est la résidence des Lamas, etc.

"Il résulte des informations que j'ai prises, que ces étrangers vont en différents lieux pour prêcher leur religion, et que leur mission a une durée indéterminée. Si, lorsqu'ils sont en voyage, ils craignent de manquer des ressources nécessaires, ils écrivent au procureur de leur nation qui réside à Macao, et celui-ci leur envoie immédiatement de l'argent pour subvenir à leurs besoins. " Dans toutes les provinces de la Chine, il y a des hommes du même pays qui se sont expatriés pour prêcher la religion, et il n'y en a pas un seul qui n'exhorte à faire le bien; ils ne se proposent pas d'autre but. " Ils ne se rappellent pas le nombre ni les noms de ceux à qui ils ont enseigné leur doctrine (1). Quant à leur voyage au Thibet, ils voulaient, après y avoir prêché leur religion, s'en retourner dans leur pays par la voie du Népal. Or, comme ils n'étaient pas suffisamment versés dans la langue du Tangout (Thibet), ils n'avaient pas encore pu y former de prosélytes. A cette époque, le haut fonctionnaire (chinoise) qui réside dans la capitale du Thibet, ordonna une enquête par suite de laquelle ils furent arrêtés et envoyés sous escorte au Ssé-thouen.

"Après avoir fait ouvrir leur malle de bois et examiné les lettres et les écrits en langues étrangères, etc., qu'elle renfermait, je n'ai trouvé personne qui pût reconnaître ces caractères et les comprendre. Ces étrangers, interrogés à ce sujet, me répondirent que c'étaient des lettres de famille, et les certificats authentiques de leur mission religieuse. Je voulus rechercher avec soin si leur déclaration (faite devant Ki-Chen) était ou non l'expression de la vérité; mais je ne pus découvrir par moi-même la preuve irréfutable. J'examinai alors leur barbe et leurs sourcils, leurs yeux et leur teint; je les trouvai tout-à-fait différents des hommes du royaume du milieu, et il me fut parfaitement démontré que c'étaient des étrangers venus d'un royaume lointain, et qu'il ne fallait pas les prendre pour des mauvais sujets appartenant au territoire inférieur (à la Chine); là-dessus, il ne me resta plus le plus léger doute.

"Si l'on ne découvre pas autres choses, on remettra ces étrangers entre les mains du consul de France, pour qu'il les reconduise et les renvoie de leur royaume. Par là, la vérité de l'enquête sera mise dans tout son jour.

"Quant à Tsamdan-sin-ha, comme il résulte de son interrogatoire qu'il n'était attaché à ces étrangers qu'en qualité de serviteur à gages, il parait convenable qu'on le renvoie dans son pays natal, savoir, dans le district de Nien-pe, de la province de Kan-sou. Là, on le remettra au magistrat local, qui pourra le relâcher sur-le-champ.

"J'ai fait faire, conformément à vos ordres, une copie de la déclaration de Gabi-fo-tse (M. Joseph Gabet), etc., et je l'envoie respectueusement à Votre Majesté pour qu'elle en prenne connaissance.

"S'il se présente plus tard d'autres circonstances dont l'exposé réponde au but de votre premier décret, j'en écrirai, comme c'est mon devoir, le résumé fidèle, et en ferai l'objet d'un nouveau rapport que j'adresserai à Votre Majesté.

"Au moment où vos instructions me parvenaient, le tempérament est excessivement chaud, et les vêtements ainsi que les provisions alimentaires des susdits étrangers ne sont pas encore prêts.

"Moi, votre sujet, après avoir écrit et cacheté ce rapport exact et détaillé, j'ai chargé un fonctionnaire public de prendre la route impériale et de les conduire à leur destination par la province du Hou-pé et autres lieux.

"J'ai l'honneur d'envoyer en temps à votre Majesté la déposition d'Ewa-li-se-ta (M. Evariste Huc, compagnon de M. Gabet);

"Votre serviteur (2) a trente et un ans et Joseph Gabet trente-sept ans; jusqu'à ce jour nous n'avons suivi la religion du maître du ciel (la religion catholique).

"Nous sommes arrivés à Macao sur un navire de guerre de notre nation, l'un dans la seizième année du règne de Taou-kouang (1836) et l'autre dans la vingt et unième (1841), et nous y sommes restés plus d'un mois.

"Par la voie du Kiang-ton, du Kiang-si et autres provinces nous sommes arrivés à Pékin. De là, quittant la capitale, nous sommes arrivés à la ville de Kouéi-hoa-ching, en Tartarie.

"Dans tous les lieux du village (littéralement: tout autour) nous avons prêché la religion du maître du ciel, sans nous arrêter nulle part d'une manière fixe. Toutes les contrées de la Tartarie offrent de riches pâturages où se trouvent une multitude de Mandchous et de Mougols, parmi lesquels il nous est aisé de prêcher notre religion.

"Avant de quitter notre pays pour aller prêcher la religion, nous nous sommes munis d'un passeport délivré au nom de notre roi. Dès notre arrivée à Kourang-tong, nous l'avons présenté au consul de notre nation qui réside dans cette métropole. Nous avons apporté nous-mêmes l'argent nécessaire à notre entretien.

"Lorsque nos ressources deviennent insuffisantes, nous écrivons à notre procureur, qui nous fait envoyer de suite les fonds qui nous sont nécessaires. Dans ce moment, il nous reste encore 300 onces d'argent (2,250 fr.). Depuis que nous sommes venus prêcher, nous n'avons jamais accepté de la part de nos disciples (prosélytes) la moindre rémunération.

"C'est dans la Tartarie que nous avons appris la langue chinoise; mais avant de partir de notre pays, nous y avions déjà étudié le chinois, le thibétain et le manchou, ainsi que la géographie universelle. Jamais nous n'entrons dans une autre famille (en qualité de gendres) et ne prenons jamais d'épouse.

"C'est dans la Tartarie que nous avons appris la langue chinoise; mais avant de partir de notre pays, nous y avions déjà étudié le chinois, le thibétain et le manchou, ainsi que la géographie universelle. Jamais nous n'entrons dans une autre famille (en qualité de gendres) et ne prenons jamais d'épouse.

"C'est dans la Tartarie que nous avons appris la langue chinoise; mais avant de partir de notre pays, nous y avions déjà étudié le chinois, le thibétain et le manchou, ainsi que la géographie universelle. Jamais nous n'entrons dans une autre famille (en qualité de gendres) et ne prenons jamais d'épouse.

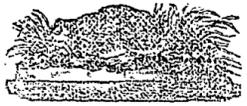
"C'est dans la Tartarie que nous avons appris la langue chinoise; mais avant de partir de notre pays, nous y avions déjà étudié le chinois, le thibétain et le manchou, ainsi que la géographie universelle. Jamais nous n'entrons dans une autre famille (en qualité de gendres) et ne prenons jamais d'épouse.

"C'est dans la Tartarie que nous avons appris la langue chinoise; mais avant de partir de notre pays, nous y avions déjà étudié le chinois, le thibétain et le manchou, ainsi que la géographie universelle. Jamais nous n'entrons dans une autre famille (en qualité de gendres) et ne prenons jamais d'épouse.

"C'est dans la Tartarie que nous avons appris la langue chinoise; mais avant de partir de notre pays, nous y avions déjà étudié le chinois, le thibétain et le manchou, ainsi que la géographie universelle. Jamais nous n'entrons dans une autre famille (en qualité de gendres) et ne prenons jamais d'épouse.

"C'est dans la Tartarie que nous avons appris la langue chinoise; mais avant de partir de notre pays, nous y avions déjà étudié le chinois, le thibétain et le manchou, ainsi que la géographie universelle. Jamais nous n'entrons dans une autre famille (en qualité de gendres) et ne prenons jamais d'épouse.

"Nous portons une calotte jaune (1) et des vêtements noirs. Nous avons passé, en voyageant, par les provinces du Kiang-si, du Hou-pé, etc., sans nous arrêter nulle part d'une manière fixe. Nous sommes restés plus d'un mois à Macao, et plus de trois ans en Tartarie. Dans la douzième lune de la vingt-deuxième année, par la voie du Kan-sou et du Tangar, nous sommes arrivés ensemble au Thsang (Thibet). Nous n'avons rien fait qui fût contraire aux lois. Voilà toute la vérité."



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 15 OCTOBRE 1847.

RIXES A QUÉBEC.

C'est avec le sentiment de la douleur la plus profonde que nous apprenons, par les journaux de Québec qui échangent avec nous, qu'il y a eu dans le Faubourg St. Roch à Québec des rassemblements etc. etc. dont voici l'histoire que nous empruntons au Journal de Québec :

"Nous regrettons amèrement de voir que les paroles de ceux qui désirent une lutte entre les deux populations canadienne et irlandaise, ont du retentissement. Il y a quelques jours, un forgeron irlandais du nom de McLaugh, se livrait à une lutte à coup de poing avec un charpentier nommé Joseph Lemelin. Ce dernier étant vainqueur, l'autre prétendit qu'on lui avait fait injustice, et demanda sa revanche. Le second combat devait avoir lieu hier matin. McLaugh avait à l'avance avoué un grand nombre de personnes de son origine, qui se sont rendues auprès des chantiers de carreaux au nombre de 7 à 8 cents, armés de bâtons, de couteaux, de briques et de pistolets. Une personne ayant réussi à dissuader Lemelin de paraître, les partisans de McLaugh se promènèrent dans les rues, frappant des personnes indolentes, au nombre desquelles se trouvaient deux ou trois chasseurs qui s'en retournaient paisiblement à leurs demeures. Cependant la police est parvenue à dissiper cette foule turbulente. Un journal avait dit que les habitants de Saint-Roch vouldent chasser les Irlandais d'au milieu d'eux; c'est là principalement ce qui a donné lieu à ces tristes scènes. Rente à ceux qui poussent ainsi des hommes à se déchirer! Nous répudions pareille intention de la part de nos compatriotes, et la preuve que la population française de cette ville n'est pas hostile à la population irlandaise, c'est qu'elle reçoit dans son sein et nourrit les nombreux orphelins de cette dernière, tandis qu'elle néglige en bien des cas, ses propres orphelins. Que veut-on de plus? Du sang! Rien de plus facile, car il ne faut que des paroles brûlantes ou des écrits imprudents et malveillants pour amener à se déchirer deux populations destinées à vivre ensemble."

Après un semblable passage, tous les hommes, qui ont à cœur la prospérité du pays et la paix entre les populations, ne peuvent s'empêcher de jeter un cri d'indignation contre ces gens à vues étroites et toutes en faveur de leurs passions, qui entreprennent d'exercer l'une contre l'autre deux classes d'hommes qui sont destinées à habiter le même territoire, à vivre ensemble, à se rencontrer journellement et à toute heure. Vraiment, nous le disons sans crainte, des hommes qui ont de semblables desseins, des hommes qui, par leurs écrits, ou leurs paroles, ou leurs actions, entretiennent une animosité de races; des hommes qui veulent rendre ennemies deux populations qui ne peuvent être qu'amies; des hommes enfin qui veulent ainsi perpétuer les distinctions d'origine, les distinctions de mœurs, les distinctions de langues, les distinctions de religion, pour en faire des armes que ces populations retourneront l'une contre l'autre, ces hommes ne sont pas les amis de leurs concitoyens; ils ne sont pas les amis de leur pays et de son avancement; ce sont les ennemis les plus dangereux de la société! Ce sont des hommes que l'on devrait bannir à tout jamais de la compagnie des peuples civilisés; ce sont des gens que l'on devrait mettre en lieu de réclusion; car ils sont bien plus à craindre que les brigands et les assassins que l'on renferme ou que l'on mène à Péchafaud. L'assassin tue sa victime et voilà tout; le brigand attaque le passant et lui enlève sa bourse; ce ne sont là que des pertes particulières. Mais l'homme, qui attise le feu des passions, qui nourrit au cœur de ses frères une haine coupable contre une autre partie de ses concitoyens; l'homme qui, non content de garder en lui-même des préjugés de races, propage ses principes et les fait mettre en action par les populations, cet homme ne fait pas un tort particulier, c'est un tort des plus graves envers la société. Nous n'hésitons pas à le dire; agir ainsi, c'est agir contre l'Etat, c'est être ennemi de l'Etat, c'est être complice du plus grand crime possible envers ses semblables. Nous espérons que la Presse se montrera unanime partout le pays à marquer du sceau de l'infamie et de la réprobation les individus quelqu'ils soient qui fomentent la dissension entre les Canadiens et les Irlandais, ou entre toutes autres parties de la population. Nous espérons qu'il n'y aura qu'un cri contre de semblables menées.

Quant aux Canadiens et aux Irlandais, nous osons croire qu'il y a chez eux assez de bon sens et d'intelligence pour comprendre toute l'erreur qu'il y a eu dans leur conduite récente. Qu'ils se souviennent les uns et les autres que la

(1) Au Thibet, MM. Gabet et Huc avaient adopté l'usage de la calotte jaune que portent les Lamas. Mais en Chine, où la couleur jaune est affectée aux vêtements de l'empereur, le vice-roi du Ssé-thouen voulut leur faire quitter cette calotte jaune, que cependant ils réussirent à conserver en disant qu'ils tenaient à suivre les usages de leur pays natal, où la couleur de vêtements et des coiffures est tout-à-fait indifférente.

terre, que nous habitons, ne nous est pas donnée pour nous entredéchirer comme les bêtes féroces; mais qu'au contraire qu'elle nous est donnée pour que nous en fassions un séjour de paix et de bonheur. Et quelles raisons d'ailleurs y a-t-il pour courir ainsi les uns sur les autres? Est-ce que par hasard nous, Canadiens, nous n'avons pas assez fait en faveur des malheureux émigrés qui arrivent à toute heure sur nos rives? Est-ce que ce n'est pas assez de nous être, pour ainsi dire, saignés afin de secourir l'infortuné Irlande? Est-ce que ce n'est pas assez de donner des secours non seulement en argent, mais en soins et autrement, à ces pauvres émigrés qui nous viennent tout dénués et la mort dans le cœur? N'est-ce pas assez de les recueillir et de donner pour les secourir ce que notre clergé et notre société ont de meilleurs citoyens? N'est-ce pas assez d'avoir sacrifié pour eux des membres les plus capables et les plus utiles de notre clergé? N'est-ce pas assez d'avoir adopté leurs enfants et d'en prendre soin comme s'ils étaient nos enfants? Et puis quelles autres raisons y a-t-il de nous détester? Ne sommes-nous pas frères? Ne sommes-nous pas sujets du même empire? N'y a-t-il pas au contraire mille et mille motifs pour nous unir et nous entre-aider? Est-ce que par hasard nous avons oublié pour notre part quels sont ici nos alliés naturels? Non, nous le répétons; nous avons trop de confiance dans le bon sens de nos populations Canadiennes et Irlandaises, pour croire qu'elles puissent se haïr les unes les autres. Nous avons trop de confiance en leur bon sens naturel pour ne croire pas que ce n'a été qu'une erreur d'un moment, et qu'à l'avenir nos Canadiens et Irlandais continueront à vivre en frères, en bons et paisibles citoyens, et que, si leurs origines, leurs langues, leurs mœurs, etc. sont différentes, ce ne sera pas une raison de se déchirer; mais qu'ils reconnaîtront tous qu'ils ont un cœur et une âme, qui doivent les rapprocher à tout jamais.

FUNÉRAILLES DE S. G. MGR. POWER, EVÊQUE DE TORONTO.

Dans notre dernière feuille nous avons mentionné la mort de ce regretté Prélat, le matin du vendredi, 1er octobre, au Palais, rue de l'Eglise.

Depuis l'insinuation de sa mort, le saint sacrifice de la messe a été offert tous les jours dans la chapelle attenante à la résidence épiscopale, ainsi qu'à l'Eglise St. Paul, pour le repos de l'âme du défunt, conformément aux rites de l'Eglise catholique; et le corps étant exposé et revêtu des ornements épiscopaux.

Après avoir déposé le corps dans une triple bière, on le transporta, sur le soir du lundi, à l'Eglise St. Paul, où il fut placé à la gauche de l'autel, et entouré de cierges allumés. A cinq heures du matin, la grand-messe solennelle commença au seul autel que renferme l'Eglise, et se prolongea jusqu'à dix heures, moment fixé pour le service religieux plus immédiatement lié à la sépulture.

Après l'arrivée des dignitaires de l'Eglise, la messe fut dite de nouveau, et le service pour les morts fut chanté en conformité exacte avec les rites de l'Eglise; les répons furent chantés, et la foule se joignit aux chants des prêtres, tandis que des centaines de personnes ne pouvaient avoir accès dans l'Eglise.

Ordre de la procession.

- La croix
Acolite.—avec un grand—Acolite.
crucefix d'argent.
L'encens et l'eau bénite portés par deux enfants de chœur.
Les enfants de chœur deux à deux.
Les Médecins de l'Evêque:
—Hamilton, Les Médecins des } Geo. Herriell,
} Académies. } éc. M. D.
Les Prêtres du diocèse, deux à deux.
Rév. MM. McMillen, Rév. MM. O'Reilly, jr.,
O'Reilly, Smith,
Quinlan, Kerwin,
Proulx, McDonough,
Gordon, Sanderl.
Rév. M. Carroll, célébrant.
Les porteurs
de la croix et de la mitre,
du bougeoir et du livre.
Police.—tout en noir.—Police.
Le corps.

- Porteurs du poêle:
MM. Scollard, M. Lynn.
McNamara, Dr. Hayes.
O. Beirne, M. J. T. O. Neil.
Robertson, M. A. McDonell.
Principaux pleureurs:
Professeur King, Hon. John Elmsley.
Enfants:
M. Lewis S. King, M. John L. King.
Les Marguilliers en office:
MM. O. Higgins et T. P. Hayes.
Anciens Marguilliers:
MM. E. McSherry, P. Bishop, P. O. Neil.
Le Comité de Bâtisses:
MM. J. Fitzgerald, Dr. Trainer.
MM. Gordon et McElderry, Dr. Bludely, M. J. Murphy.
MM. John Shea et Michael Hayes,
MM. L. Heyden et St. George,
MM. Scott et Hubbell.
Police.—La Corporation.—Police.
Le High Bailiff.
Le Chambellan (Chamberlain). Le Greffier du Conseil.
(A. T. McCord, éc.) (C. Daly, éc.)
Conseillers de Ville, deux à deux.
Echevins, deux à deux.
Son Honneur le Maire,
W. H. Boulton, éc.
Le Bureau d'Education pour le Haut-Canada.
Le Greffier en chef. Le 1er maître de l'Ecole (N. School.)
(J. C. Hodgins, éc.) (T. J. Robertson, éc.)
Hugh Scobie, éc. J. C. Howard, éc.
Le Rév. Recteur. L'Jon. S. B. Harrison.
MM. Logan, Cronyn,
et une immense affluente de citoyens.

La procession avait plus d'un mille de longueur, et était composée du nombreux troupeau confié aux soins de l'Evêque, ainsi que d'un grand nombre de personnes professant des religions différentes, personnes qui venaient rendre leur dernier hommage de respect à ce Prélat si estimé et si vénéré.

A la suite des pleureurs à pied, venait une longue file de carrosses remplis de citoyens distingués, et plusieurs étaient occupés par des dames.

Parmi ces citoyens, on remarquait le Vice-Président de l'Université, le Rév. Dr. McCaul et d'autres Chefs de Départements.

Jusqu'à dix heures, la pluie n'avait cessé de tomber par torrents; mais au moment où la procession s'est mise en marche, le soleil a paru, ainsi que durant tout le temps qu'elle a duré par la rue King et la rue de l'Eglise, dans quel-es desquels tous les citoyens avaient fermé leurs magasins.

(Le journal fait ici un grand éloge du pieux Prélat et continue ainsi.)

Après toutes les cérémonies accomplies et propres à l'Eglise Catholique et à la fin de la sépulture, les Ecclésiastiques s'en retourneront à l'Evêché.

Puisse le Souverain de toutes choses, dans son infinie bonté, accorder à l'Eglise de Toronto un nouveau pontife pour succéder à celui que nous pleurons, qui ait autant de zèle chrétien qu'en a montré le défunt Prélat, qui montre une affabilité et une tolérance aussi grande qu'en avait toujours son prédécesseur envers ceux avec qui il venait en contact, et une charité aussi remarquable envers des personnes d'opinions différentes, qui recevaient toujours ses conseils avec avantage, et qui sont encore prêts avec nous à recevoir un autre

APOTRE DE PAIX.

Traduit du Toronto Colonist.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU BAS-CANADA.

Incorporée par acte du Parlement.

Nous donnons dans la présente feuille la liste des objets qu'a en vue la Société d'Agriculture. Nous ne pouvons reproduire l'adresse remarquable de cette Société, vu le peu d'espace que nous aurions à lui consacrer. Nous nous contenterons de dire que personne dans le pays ne doit oser poser les objections d'une Société aussi utile sous tous les rapports, et que l'appui que l'on demande au Clergé dans cette occasion ne sera pas refusé, comme le prouve bien clairement la lettre de Mgr. de Montarville qui se trouve dans la Minerve d'hier soir.

PREMIERS OU PRINCIPAUX OBJETS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Premier objet.—Avancer l'intérêt, en accroître les moyens de toutes les classes dont l'agriculture est l'occupation et la ressource, en améliorant l'état des terres cultivées généralement, par une meilleure méthode de dessèchement, par une culture plus judicieuse du sol, en multipliant les engrais, par quelque méthode que ce soit, en encourageant la culture des plantes nouvelles dont l'introduction peut être considérée comme avantageuse; en encourageant le choix et l'amélioration des bêtes à cornes et des moutons, et le soin de leur donner une bonne pâture, afin que le cultivateur en puisse retirer un profit certain et considérable, par viandes de boucherie, laine, lait, beurre et fromage; en encourageant les manufactures domestiques et les inventions utiles applicables à l'agriculture et aux fins de l'économie rurale.

Second objet.—Etablir un musée d'agriculture, pour l'exposition et l'encouragement des instruments d'agriculture les plus nouveaux et les plus utiles à employer, et la collection des graines ou semences, racines, herbes, etc., sur le plan de ceux qui sont établis dans plusieurs parties des îles britanniques.

Troisième objet.—Encourager l'établissement d'une ou plusieurs bibliothèques d'agriculture, afin de répandre des principes sains et des connaissances utiles sur tous les sujets liés à l'agriculture et à l'économie rurale, dans toutes leurs branches, par le moyen d'un journal à bas prix et judicieusement rédigé, et de publications périodiques.

Quatrième objet.—L'établissement d'un collège d'agriculture, pour l'éducation et l'instruction des classes agricoles, autant que les circonstances le permettraient, sur le modèle de ceux qui existent en Angleterre; et s'il n'était pas possible de parvenir à ce but immédiatement, de tâcher de procurer l'établissement d'une ou plusieurs écoles d'agriculture, avec des fermes modèles, y attachées, où les jeunes gens puissent être initiés dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et où l'on puisse faire des expériences, ou mettre à l'épreuve des modes nouveaux de dessèchement, d'engrais, de culture de récoltes diverses, de même que quant à l'éducation et à la nourriture des animaux de ferme; et à la conduite de la laiterie; le tout sous une surveillance assez judicieuse pour que les établissements puissent en toute probabilité, subvenir à leurs propres dépenses.

Cinquième objet.—Maintenant une bonne intelligence avec toutes les sociétés d'agriculture de comté, n'ayant toutes que le même but, le bien général, et offrir aux autres sociétés, et en recevoir réciproquement, toutes les suggestions, ou tous les renseignements intéressants, propres à avancer l'objet que disent avoir en vue tous ceux qui ont quelque rapport avec les sociétés d'agriculture.

Sixième objet.—Obtenir des données ou connaissances statistiques correctes, relativement à l'agriculture du Bas-Canada, et aux individus qui s'y emploient; et généralement et convenablement pour améliorer l'agriculture du Bas-Canada, et élever la position sociale des personnes dont elle fait l'occupation.

Les journaux d'Angleterre nous apprennent que M. Pusey vient de livrer à l'impression un ouvrage intitulé Paradise of a Christian soul. Le Protestant Churchman se déclare bien scandalisé d'un grand nombre d'expressions qu'emploie souvent M. Pusey, et que le Journal Protestant trouve peu spirituelles et peu en harmonie avec les exercices de l'Eglise anglicane; il est peu édifié surtout de la dévotion aux cinq plaies du Sauveur, qui sont dans cet ouvrage le sujet de fréquentes et dévotées aspirations et de méditations pieuses. Il n'aime pas non plus les rubriques ni l'expression: "nous vous offrons comme propitiation le sang qui a coûté etc. quo M. Pusey met dans la bouche des fidèles. Enfin il est en général opposé à la plus grande partie des expressions de l'auteur, qu'il dit être étrangères (foreign) aux membres de l'Eglise anglicane."